



ARRÊTÉ MUNICIPAL N°2020-00
RESTRICTION DE CIRCULATION SUR LA DEPARTEMENTALE 62 EN
AGGLOMERATION DE BERNEVILLE AU 23 RUE DE BEAUMETZ DU
22 JUILLET 2020 AU 7 AOUT INCLUS

Le Maire de la Commune de BERNEVILLE,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-2, L2213-5, L2512-13 et R2213-1

Vu le code de la route, notamment les articles R411-5 et R411-8

Vu le code de la voirie routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8ème partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Vu la demande par laquelle l'entreprise SATCOMS CONCEPT au 18 Chemin de la Croisette 62118 ROEUX, fait connaître qu'elle effectuera des travaux dans le cadre d'un branchement électrique au 23 rue de Beaumetz à Berneville qui nécessiteront une restriction de la circulation du 22 JUILLET AU 7 AOUT 2020 INCLUS.

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir les accidents

ARRÊTE

Article 1 : La circulation sera restreinte sur la route au niveau du 23 Rue de Beaumetz à BERNEVILLE, pour permettre la réalisation des travaux susmentionnés, du 22 JUILLET AU 7 AOUT 2020 INCLUS

Article 2 : Ces restrictions consisteront en :

- Chaussée rétrécie

Article 3 : Des panneaux de signalisation réglementaire seront mis en place par les soins et aux frais de l'entreprise SATCOMS CONCEPT, à chaque extrémité de la section concernée, conformément aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière temporaire approuvée le 6 novembre 1992.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de BERNEVILLE par les soins du maire

Article 5 : M. le Maire, M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Beaumetz-les-Loges, M. le Directeur de l'entreprise SATCOMS CONCEPT sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, et certifié exécutoire à compter du 21 juillet 2020.

A BERNEVILLE, le 21 juillet 2020

Le Maire,

Julien BELLENGIER

